

P.V du 13/12/2022

13h30-16h30

Centre Adeps La Mosane,

5100 Jambes

Chantier 3/ séance 4

« Comment clarifier le périmètre des actions de prévention pour éviter la saturation ou l'inefficacité ? Quelles sont les relations entre les acteurs des différents livres du Code ? »





Membres	Services	Présence
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES AIDE À LA JEUNESSE		
Beulers Xavier	Service de prévention Liège	Excusé
Barthelemi Edwige	SDJ Mons	Présente
Beusart François	Service prévention Mons	Excusé
Carre Catherine	SPJ Liège	Absente
Declerfayt Antoine	AMO la Particule	Absent
Daoudi Rafika	Cabinet Ministre Glatigny	Excusée
Demathieu Aurélie	AMO Mille lieux de vie	Excusée
Desmedt Samuel	Service général de la Prévention	Présent
Deleruelle Didier	AMO La GRAInE	Présent (animateur)
<u>Gadeyne Bénédicte</u>	AMOSAsbl	Présente
<u>Lelièvr Solène</u>	AMO Le Toucan	Absente
Leloup Anne- katleen	AMO Passage	Présente
Louwet Laurence	Service Prévention de Liège	Présente
Meeus Thierry	AMO Chlorophylle	Présent

Picquard Joelle	SAJ Liège	Absente
Ressort Laetitia	SPJ Mons	Absente
Rosset Pierre-Yves	SDJ Bruxelles	Excusé
Toussaint Philippon	Service de Prévention Bruxelles	Excusé
Van Lathaem Patrick	Color'Ados AMO	Excusé
Vizzini Raphaël	SAJ Liège	Absent
Agbemavor A. Sika	Service de Prévention Bruxelles	Présente

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08/11/2022

PV non approuvé.

Mme Agbemavor rapporte une interpellation de Mr Rosset par rapport au pv. Il trouve que les retranscriptions verbatim ne traduisent pas fidèlement l'esprit des propos ; ce qui peut induire une mauvaise interprétation.

Les membres présents rallient ce constat.

Il a donc été décidé de garder le système des enregistrements tout en optant pour un pv synthétique qui reprend l'idée centrale de ce qui est énoncé et qui est compréhensible par tous. Par contre, il est indispensable de pouvoir identifier les personnes.

Le pv synthétique de la séance du 08 novembre sera envoyé par mail aux membres, ceux-ci feront part de leur approbation ou non de ce format.

Mr Meeus soulève le ressenti de points de tension durant la séance précédente et espère que cela fera l'objet d'un débrief.

2/ Rappel des différentes questions fil conducteur du chantier

Mr Deleruelle :

Objectif de cette séance : travailler sur les deux questions ressorties lors de la séance précédente..

Question1 : Vademécum

Question 2 : les lieux de concertation

mais la troisième question sur la définition du public du Livre 1 mérite également réflexion ; à reprendre peut-être dans les conclusions ou recommandations.

Mme Bathélémi :

De son point de vue, le décrochage à différents niveaux, indépendamment de la classe sociale ou de moyens financiers, est le terreau de la vulnérabilité. Toutefois, concernant la question de la définition, elle pense qu'il manque un élément en amont ; la nécessité

d'avoir un débat clair, et confronter les différents points de vues. Avoir un débat clair sur les perceptions des pratiques.

Mr Deleruelle :

Souligne que cet aspect avait été abordé lors de la dernière séance par Mme Poncelet et se pose la question de sa réception auprès des membres présents

Mr Meeus :

Réitère la nécessité d'aborder les propos tenus à la dernière séance, ceux-ci ne semblent pas refléter les réalités du terrain. Il identifie deux points de tension dans le discours tenu notamment l'idée que la prévention ne ferait pas son travail et la présentation d'un modèle d'AMO dont le fonctionnement est hors cadre. Il ne s'agit pas de se positionner contre les mandants mais d'avoir un débat clair sur les perceptions de chacun.

Mr Delereuelle :

Procède au rappel des trois questions de départ, leur traitement par les membres et les propositions d'actions concrètes évoquées.

- 1) Comment soutenir les relations entre les acteurs du Livre1 et ceux des autres livres ? (vadémécum, protocoles, balises etc) : le débat autour de ce questionnement a débouché sur la volonté des membres de privilégier un processus participatif, dynamique, soutenant, éclairant pour faciliter les relations comme le vadémécum et les balise, contrairement au protocole qui semble être figé et rigide.
- 2) Les lieux de concertation/rencontre :
Quels sont ceux qui existent, comment les investir, quelles en-sont les missions, comment évaluer leurs missions, doit-on en créer d'autres ? Evocation également de la fonction de liaison etc.
- 3) Qui sont les jeunes vulnérables et comment définir la notion de vulnérabilité
Cette question a suscité une position d'abstention par rapport à une démarche de définition. Constat de difficultés à un consensus sur une définition commune appropriée. Invitation à identifier les points de tension ou d'opposition. Pense que la question mérite quand même d'être réfléchi et propose de l'aborder sous

l'angle de conditions de risques ou de mobilisation des ressources. L'approche pourrait être nuancée, ou complexifiée. Un point qui a reçu l'adhésion de l'ensemble du groupe par rapport à cette question est le refus de la catégorisation.

Mme Barthelemi :

Apporte une précision sur le document présenté lors de la dernière séance sur le travail des balises initié à Mons, il s'agit d'un extrait et non de l'entièreté du travail, d'autres points ont également fait l'objet de réflexion pendant le processus de production, notamment éviter les ruptures dans accompagnements, maintenir la continuité dans le travail etc. selon elle, ces points étaient plus porteurs dans le processus.

Mr Deleruelle :

Prendre le temps de recueillir les questions qui ont émergé à la suite de la séance précédente.

Mr Meeus :

Questionnements soulevés suite à l'intervention de Mme Poncelet concernant les causes de l'engorgement des services mandatés qui seraient reliées à une certaine insuffisance dans l'accompagnement proposé par les AMO.

Mme Barthelemi :

Souhaite que soit mise en réflexion la question des rapports aux mandants qui est contraire à la valeur de confidentialité des AMO. Elle constate une variété de pratiques sur le terrain par rapport à cette question, les AMO ne peuvent pas imposer un accompagnement sous la contrainte, la rupture de la relation de confiance aura pour effet la perte de lien avec les familles. Il est donc nécessaire de clarifier le parcours d'aide en ayant en tête que toute chose égale par ailleurs, la famille reste l'actrice principale de la démarche.

Mme Leloup :

Relève que le travail non mandaté reste une spécificité des AMO.

Mr Deleruelle :

Proposition d'intégrer cette question dans les actions concrètes par rapport aux différentes problématiques abordées. Soit dans l'idée d'un vadémécum, d'un rappel, de balise etc. rappeler l'existence de certains fondamentaux dans les collaborations.

Demande que les questionnements de Mr Meeus soient actés et reconnaît que le lien entre la prévention et la quantité de dossiers dans le mandaté a été évoqué de manière subjective.

Desmedt S.

Retient des propos tenus, qu'ils tendent vers une revendication de la prévention de manière générale. A titre personnel, pense que plus il y aura de la prévention, plus l'on peut espérer un impact positif en termes de situations qui nécessitent une ouverture de dossiers dans le mandaté, il ne s'agit pas de privilégier l'un au détriment de l'autre. C'est la nature des situations qui déterminera le secteur approprié pour sa prise en charge.

Barthelemi E.

Constat d'une position paradoxale entre les différents moments du discours. La façon de voir la sortie du système rejoint la reconnaissance de la nécessité de plus de prévention

Deleruelle D.

Pose le même constat de l'expression de la nécessité de la prévention, ce qui n'aura pas pour but, mais un effet sur la prise en charge dans les services mandatés.

Leloup A.K.

La manière dont les choses ont été exprimées au début a heurté ; le travail des AMO n'est pas de désengorger le SAJ ou le SPJ. Constate une évolution du discours qui promeut l'importance de faire plus prévention.

Louwet L.

Reconnaît le surcharge des services mandatés, mais pense qu'un investissement en amont est plus approprié qu'une action sur les symptômes.

Desmedt S.

Concernant la troisième question, propose qu'à la place d'une définition du public vulnérable, il serait opportun de faire un inventaire de l'offre que les acteurs du livre 1^{er} sont en mesure de proposer, la garantie de l'anonymat est une qualité importante de l'offre qui se distingue par rapport à d'autres du secteur de l'aide à la jeunesse et qui permet une meilleure orientation d'une partie du public en fonction des besoins du moment.

Bartheleми E.

La question de l'orientation n'est pas simple, la prévention ne doit pas être que de l'orientation vers des services plus généraux, un accompagnement est aussi nécessaire ; du fait de problématiques multidimensionnelles, avec de longs délais de prise en charge dans les services, un manque d'accompagnement peut causer un décrochage avec le risque d'une errance et l'âge du public est de plus en plus précoce ; 14-17 une étape problématique où on peut constater des dysfonctionnements.

Deleruelle D.

Action 1

Cette action est en lien avec ce qui a été dit précédemment :

- mieux définir l'offre de services
- la spécificité de l'offre de services des acteurs du Livre1 avec des effets possibles sur l'entrée dans l'aide mandatée
- le vademécum peut être un endroit où on définit les fondamentaux de l'offre de services
 - Attention au processus
 - Ancrage local
 - ADN des AMO
 - Mutualiser les pratiques
 - La transmission

Proposition de réfléchir à la structure des recommandations, son contenu et à qui sera-t-il destiné ? (la ministre, l'administration, les acteurs du Livre 1 et les autres)

Cette réflexion pourrait être soutenant par rapport à tout ce qui a été dit concernant les points de tension identifiés par rapport à l'intervention de Mme Poncelet et qui révèlent une dissonance entre le discours et la réalité.

Meeus Th.

Certains mandants insistent sur la production de rapports et certains AMO s'y plient.

Bartheleми E.

Aucune mention ni dans le code, ni ailleurs n'oblige les AMO à fournir des rapports aux mandants.

Gadeyne B.

La question des rapports est toujours en filigrane lors des rencontres entre les deux secteurs et devient une forme de revendication explicite.

Bartheleми E.

L'importance d'un vadémécum avec des fondamentaux, des valeurs ; reste centrale pour rendre compte du sens des rôles et fonctions de chaque acteurs.

Gadeyne B.

Un recueil de bonnes pratiques est la résultante d'un travail et d'une collaboration en amont, de rencontres axé sur un processus dynamique, qui ne fige, ni ne cadenasse, mais qui tient compte de l'essence, des pratiques, des valeurs etc.

Pose le constat de la complexification des prises en charge, les situations AMO ne sont plus systématiquement des situations de prévention.

Leloup A-K.

Référence au concept de désaffiliation de R. Castel et ses différents axes. L'axe prioritaire des AMO est la zone de vulnérabilité, mais il se trouve que les situations rencontrées sont de plus en plus situées dans la zone de désaffiliation. La seule porte d'entrée de ces familles reste les AMO. L'impact sur le travail de terrain est le sentiment d'être démuné face à ces situations complexes et compliquées qui auraient pu être évitées si quelque chose avait été faite avant.

Bartheleми E.

Exemple des laboratoires d'avenir mis en place par le SDJ pour leur permettre d'être à minima moteur de quelque chose.

Leloup A-K.

Cette démarche requiert du temps et de l'énergie et prive le public cible des AMO que sont les jeunes vulnérables.

Delruelle D.

Cette affirmation rejoint la crainte exprimée par philippon lors de réunions précédentes du risque de glisser vers la prise en charge de situations lourdes qui relègue à la marge des jeunes vulnérables.

Bartheleми E.

Relève le paradoxe de l'étalement de l'âge jusque 22 ans, choix justifié par le constat qu'une frange du public se retrouve dans une position d'entre-deux. Nécessité d'inventer d'autres modes d'intervention ; allongement du temps de l'accompagnement individuel au vue de la complexité des situations.

Desmedt S.

Référence au rapport de la fondation Roi Baudouin sur le sans-abrisme avec un focus sur 16-25 ans. Invitation à prendre connaissance de la partie sur les recommandations où est mis l'accent sur l'importance des services comme les AMO pour répondre aux besoins de jeunes, jeunes adultes en situation de rue qui nécessitent un suivi.

Nécessité d'avoir des services qui ont une marge de manœuvre plus souple et l'importance de mettre en place des actions en amont pour éviter toute une série de violences structurelles qui impactent négativement le parcours du jeune. Ce mécanisme renvoie à la logique d'actions en prévention (avis 50)

Reflète la contradiction actuelle ; devoir prendre en charge les situations d'urgence d'aujourd'hui avec les moyens existants et en même temps travailler durant l'année pour éviter le basculement.

Nécessité de déterminer quelle allocation de temps pour quelle action, mais aussi de moyens supplémentaires.

Deleruelle D.

Expliquer en quoi cette prévention est nécessaire dans l'accompagnement de situations lourdes ; sa spécificité, ses fondements, le sens, la complémentarité entre la prévention éducative et la prévention sociale. Pour que la prévention soit efficace, il est nécessaire de mettre plus de moyens au préalable.

Meeus Th.

Émet une satisfaction par rapport aux propos de Mr Desmedt. Son service comme d'autre n'a pas étendu l'âge étant déjà débordé par les jeunes et les plus jeunes. Signale qu'au départ, il y avait le ressenti d'une pression à devoir prendre les plus de 18 ans.

Desmedt S.

Concernant le manque de moyen évoqué par Mr Deleruelle, serait-il en lien avec l'urgence des accompagnements individuels y compris ceux qui ne relèvent pas de la

prévention ou bien une difficulté de faire de la prévention sociale, difficulté dans la compréhension et de la mise en œuvre ?

L'attention est-elle encore à la prévention sociale ou c'est l'urgence qui prend le pas ?

Delruelle D.

Selon lui, c'est une pratique générale dans le secteur. Les demandes d'aide en prévention éducative explosent, cependant dans son service ils font en sorte de garder un temps d'investissement pour des projets. Il pose le constat d'un réel besoin de moyens complémentaires pour faire face aux nouvelles missions. Il est important de réaffirmer l'importance d'investir dans la prévention.

Barthelemi E.

Il n'y a pas d'exclusivité d'une prévention par rapport à l'autre. La prévention éducative et la prévention sociale, ont toutes deux leur importance, ne répondent pas aux mêmes causes et n'impactent pas de la même façon. Le plus important est de maintenir une diversité.

Deleruelle D.

Il est plus facile de travailler sur la

Barthelemi E.

Questionnement par rapport aux animations sur le harcèlement dans les écoles, tout en reconnaissant le caractère intéressant de la démarche, constate néanmoins que ce n'est pas la porte d'entrée vers les familles, c'est un travail qui demande beaucoup de temps ; d'où l'interrogation de ce qu'on garde comme spécificité, qu'est-ce qui rend cette action relevant des AMO, quelles traces laisse-t-on, comment évalue-t-on la priorité des AMO et les acteurs qui en ont la charge, comment se rendre visible ? Est-ce de l'occupationnelle parce-que le système scolaire ne se régule pas lui-même ? Proposition d'une rencontre avec le cabinet Desir pour clarifier le rôle de chacun ; établissements scolaires et AMO, les traces qu'on laisse, le lien avec les familles avec pour possibilité d'adresser des demandes individuelles ou autre. Selon elle, il s'agit là de prévention sociale mais affiner pour savoir ce que l'on fait et pourquoi on le fait, avoir une analyse fine du sujet.

Desmedt S.

Cette question renvoie à celle de l'offre dans laquelle l'AMO serait la plus efficace ou efficiente

Deleruelle D.

Référence à l'avis 50 qui éclaire sur la dynamique à mettre en place. L'intérêt de la mission d'interpellation qui permet de faire bouger les lignes. Il ne s'agit pas d'aller soutenir tous les dispositifs dans toutes les écoles. Exemple de la mise en place dans une école du dispositif de l'école citoyenne.

Desmedt S.

Exemple des services d'accrochage scolaire, dispositif qui émane principalement du secteur AMO, intérêt porté actuellement par l'enseignement et repris comme prioritaire dans le pacte d'excellence comme nécessaire.

Plusieurs projets initiés au départ par le secteur de la prévention, ont essaimé et portés par la suite par d'autres acteurs ne relevant pas du secteur.

Deleruelle D.

Les différentes interventions ont mis en avant les spécificités, la nécessité, le sens de l'approche du Livre 1. Comment les traduire dans un vadémécum ?

Meeus Th.

Prévoir un chapitre ou un point qui explique ce qu'est le non-mandat.

Deleruelle D.

Inscrire le rapport à l'écrit dans les fondamentaux, clarifier le langage, la spécificité de l'accompagnement du Livre1

Barthelemy E.

Il y a des questions qui peuvent être nommées dans le secteur de la prévention car il n'y a aucun danger. Les valeurs de l'aide à la jeunesse sont fondées sur cette manière de rentrer dans les difficultés des familles avec respect, cette valeur la distingue d'autres acteurs sociaux. Existence d'une forte identité aide à la jeunesse dont on ne parle pas assez ; référence à une réflexion de Jacques Stéphanie dans l'espace parents-enfants pour appuyer les propos. Cette posture se retrouve également dans les partenariats. Le

fondement c'est la confidentialité, qui n'existe pas partout, et remis en question dans certaines institutions.

Deleruelle D.

Nécessité de rappeler les valeurs au fondement de l'approche aide à la jeunesse et la prévention spécialisée dans le cadre de l'aide à la jeunesse.

Desmedt S.

Clarification sur le statut des AMO, tous sont reconnus comme faisant partie de l'aide à la jeunesse quel que soit la structure hiérarchique.

Desmedt S.

Vadémécum ou balises de collaboration en articulation avec les autres Livres de l'aide à la jeunesse. Définir la prévention, identifier l'intérêt et les forces de chacun, clarifier le positionnement par rapport à l'écrit, sauf lorsqu'une demande émane des familles elles-mêmes.

Louwet L.

Les équipes EMA (Equipes Mobiles d'Accompagnement) vont commencer un accompagnement en autonomie, cela suscite également beaucoup de questionnement, beaucoup de flous autour de cette nouvelle mission sur le long terme et son articulation.

Barthelemi E.

Une manière d'articuler pourrait être la reprise de récits de jeunes et d'échanger ensemble entre différents acteurs des différentes possibilités d'articuler les pratiques autour de ce parcours. Avoir un lieu de réflexion commune, de partage d'expériences qui viendront soutenir l'articulation.

Desmedt S.

Exemple des mises en réseau formatives à Liège. Une forme d'intervision où on essaie d'avoir une vue globale sur les situations passées. Rejoint la question des lieux en articulation

Leloup A-K.

Quelle trace serait laissée en termes d'articulation entre les différents services, qu'est-ce qu'on en garde sur le terrain ? En termes de transmission ?

Barthelemy E.

Besoin d'un tiers qui anime.

Delruelle D.

Les impacts peuvent être de divers ordres aussi.

Dans l'idée du vadémécum émettre les fondamentaux, les valeurs, le sens etc. le caractère dynamique du processus et la nécessité d'un tiers comme facilitateurs pendant les réflexions.

Des valeurs d'interventions transversales desquelles aucune dérogation n'est envisageable.

Quelles valeurs auraient pu être aidantes et comment la structure ou l'institution peut être partie prenante, que doit-on soutenir comme échec dans le système, il serait intéressant de rendre toutes ces questions visibles en transversalité. A condition d'accepter de voir ce qu'il y a à voir sans adopter des positions défensives

Deuxième Action : des lieux de concertation

Delruelle D.

Evocation de deux points par rapport aux lieux qui existent : comment envisager la facilitation ? Des exemples tels que les mises en réseau de formation des lieux de réflexion clinique etc ont été donnés.

Meeus Th.

Un point de tension de la réforme, est la profusion de réunions qui mobilisent beaucoup d'énergie et de temps. L'exemple de Neufchâteau, en plus de la participation au Conseil de prévention ou au CCIS, Il y a des projets, des partenariats, des commissions qui naissent.

Contrairement aux propos tenus la dernière fois sur le projet AJLuxembourg les AMO ne s'y retrouvent pas et y ont moins de marges que le mandaté.

Faire vivre ce qui existe ; le **CCIS** en l'occurrence, au **Conseil de prévention**, les acteurs de la prévention, donc les **AMO**, les agents de prévention sont bien présents mais très peu de présence du côté des autres acteurs. Constat d'une mainmise du mandaté sur **CCIS**.

Plutôt que de créer quelque chose faire en sorte que tout le monde trouve son compte dans les 2 structures existantes.

Louwet I.

Même constat à Liège ; les services mandatés ne viennent quasi pas.

Deleruelle D.

En résumé : il y a un manque de diversité des acteurs intra sectoriels au **CP**

Agbemavor S.

À Bruxelles, par contre, l'intra-sectorialité se vérifie au conseil de prévention, il en est de même pour le **CCIS**.

Deleruelle D.

Rappel du souhait de Philippon, qui consisterait en une évaluation objective du fonctionnement de ces différentes instances.

Desmedt S.

Manque de recul par rapport à ça, en termes de timing et le contexte sanitaire qui n'a pas facilité le processus.

Deleruelle D.

Constat : Des dynamiques asymétriques en fonctions des lieux. Les **CP** réunissent principalement les acteurs du Livre1 et le **CCIS** ceux du Livre2. Quelles

recommandations faire et comment réfléchir à cela ? Y aurait-il des pratiques qui permettent de fonctionner différemment ?

Desmedt S.

Statut du CCIS : lieu de la concertation intrasectorielle

Les acteurs : Livre1, livre 2. et même aussi avoir (territorialement c'est autre chose), les acteurs qui s'occupent de jeunes délinquants, IIPJ, EMA etc.

Un organe où l'aide à la jeunesse parle normalement à de la jeunesse, par rapport au Conseil de prévention, existence d'une dimension extérieure par rapport à des acteurs autres ; CPAS, enseignement à travers les facilitateurs, maisons de Jeunes etc.

Agbemavor S.

Constat : nécessité de contextualiser l'émergence du secteur, existence d'une volonté de collaborer qui est freinée par la méfiance et chacun s'arcboute sur des positions figées, réfléchir à comment dénouer le nœud qui empêche la rencontre, la capacité à construire ensemble dépend de la capacité à mettre en mots ce qui bloque.

Meeus Th.

Il y a de la méfiance certe, mais également un problème de langage du secteur qui n'est pas toujours aisé à comprendre.

Gadeyne B

Et un langage qui change en permanence et vis-à-vis duquel il faudrait adopter une position ferme, clarifier l'identité du secteur. Ce manque d'identité rend difficile la visibilité des AMO dans l'espace social. A quoi sert-il de changer en permanence l'intitulé des structures alors que le fonctionnement reste le même.

Agbemavor S.

La question est toujours là, comment clarifier les rôles et les fonctions de chacun ?

Barthelemi E.

Faire un travail de qualification de chaque acteur de là où il travaille.

Réfléchir à la question de la transversalité et de la cohérence transversale, tout en étant différents dans la façon de travailler et dans les fondements.

Trouver et repérer une manière de travailler la transversalité.

Redonner du sens à ce qu'on a envie de travailler ensemble.

La mise en œuvre des concertations par une autorité administrative peut biaiser la dynamique, d'où la nécessité d'un tiers garant d'une horizontalité authentique.

Deleruelle D.

La condition de sécurité pour libérer la parole et pouvoir faire circuler la parole est indispensable dans ces lieux. L'horizontalité et la sécurité sont les identités pour lesquelles il faut se battre.

Cela rejoint les propositions sur le contenu du vade-mecum ; définir les fondamentaux, le sens, les valeurs, la spécificité et l'identité du mandaté.

Difficultés à franchir les barrières de l'opposition.

Retour sur l'histoire sur la désinstitutionnalisation qui a conduit à la création des AMO → constitution d'une identité → confidentialité, place active du jeune.

Peut-être aujourd'hui, laisser la place à la construction d'une identité, et chacun à sa place.

L'opposition crée la confrontation, un sentiment de menace et d'anxiété, la concurrence par rapport à des ressources par rapport à des moyens etc.

Leloup A-K

Importance du respect des différences, notamment la confidentialité, cette question peut susciter une posture défensive face au mandaté. Clarifier ces concepts et les modes de fonctionnement pourront être moteur pour trouver l'intersection commune et facilitatrice de la collaboration avec le mandaté. Il est aussi nécessaire de nommer cet inconfort de départ.

Deleruelle D.

C'est une question de positionnement méthodologique, une position pédagogique qui est adoptée ; le respect de la confidentialité. Il s'agit d'une identité professionnelle qui permet de se positionner dans ce sens. On est dans respect et pas dans la défense.

Barthelemi E.

Raison pour laquelle il est important d'avoir des identités bien assises, construites, que les questions de sens puissent être comprises par chacun pour avoir la position institutionnelle adéquate.

Deleruelle D.

Comment peut-on imaginer justement faciliter cette reconnaissance d'identité et ce renforcement d'identité ? Ce-sont des questions qui pourront être posées ici.

Bartheleми E.

Risque d'un glissement par rapport à la notion du secret professionnel partagé. Avoir une vigilance à ne pas se laisser piéger et divulguer des informations sans l'aval des familles sur la seule base d'être en réseau. Ceci fait partie des fondamentaux évoqués précédemment. Certains projets peuvent induire cette confusion comme ce fut le cas dans un projet de partenariat avec la Mado de Charleroi.

Leloup A-K

Une question de méconnaissances du secret professionnel partagé. Les personnes qui l'évoquent pensent avoir raison et être dans leur bon droit.

Deleruelle D.

Que pourrait-on imaginer pour favoriser cette reconnaissance d'identité ?

Meeus Th.

Nécessité d'une meilleure communication, rendre les lieux de concertation attirants, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Deleruelle D.

Il convient de revenir sur l'intérêt du jeune dans le cheminement institutionnel, on le prend souvent par un biais descendant, alors qu'on peut remonter peut être du jeune vers l'institutionnel.

Concernant les lieux de concertation, il est nécessaire de les soutenir mais envisager la délégation aux acteurs.

Bartheleми E.

Pourquoi maintenir les conseils de prévention et le CCIS dans des endroits distincts ? En termes de nombre de réunions, peut-être fonctionner avec des thématiques qui doivent être très spécifiques mais tout le monde est invité si ça intéresse, et puis des thèmes transversaux, et on sait pourquoi on y va.

Deleruelle D.

Une cohérence propre au Conseil de prévention par rapport aux différentes actions développées ; le diagnostic social, le plan d'action, l'intersectorialité etc. concernant le lien entre les acteurs du Livre1 et les autres, n'est-ce pas autour du CCIS qu'il faudra entamer une réflexion ? Il faut reposer la question du sens. Les membres peuvent être acteurs aussi de la dynamique. Exemple de la démarche d'interpellation au Conseil de prévention de Tournai.

Desmedt S.

Après vérification, il n'y a pas un nombre déterminé requis pour la tenue des Conseils de prévention « *les présidents sont tenus de convoquer le Conseil de prévention à la demande d'1/3 des membres* ».

Deleruelle D.

Concertation Philippon pour essayer de rassembler les propositions autour des 3 points mis en évidence. S'en suivra une validation ou pas des conclusions du chantier à transmettre au comité d'accompagnement qui produira par la suite rapport global.

La séance est levée à 16h30 par l'animateur Mr Deleruelle Didier

Procès-verbal de réunion rédigé Sika Agbemevor agente de prévention de Bruxelles puis vérifié et complété par le Chargé de prévention de Bruxelles